VIABILITÉ DES PROJETS DE METHANISATION DE BOUES DE STEU

TRAME TYPE DE COURRIER A ADAPTER

Monsieur Jean CASTEX

Premier Ministre

Hôtel Matignon

57, rue de Varenne

75007 Paris

*[lieu], le XX septembre 2020*

**Objet: Révision des mécanismes de soutien tarifaires au biométhane injecté - Mise en péril du projet de méthanisation des boues d’épuration urbaines de [nom de la collectivité]**

Monsieur le Premier Ministre,

Notre collectivité est engagée depuis [date] dans un projet de méthanisation de ses boues d’épuration, avec injection du biométhane produit dans le réseau national.

Ce projet correspond à une démarche vertueuse globale de notre collectivité visant à :

* Conforter la performance de notre système d’assainissement et participer ainsi à l’atteinte des objectifs de bon état de [cours d’eau] [faire le lien avec les objectifs de votre schéma directeur d’assainissement];
* Maîtriser le coût du service public d’assainissement pour nos usagers, en réduisant le volume de boues d’épuration à gérer [détail à donner sur la gestion actuelle des boues] et en générant une recette par la vente de ce biométhane ;
* Atteindre les objectifs de transition énergétique fixés par notre PCAET signé le [date + citer la formulation du PCAET] ;
* Soutenir une filière industrielle local génératrice d’emplois [détails si disponibles].

Notre objectif était de pouvoir démarrer l’injection en [date] avec un projet [XX GWH/an] contribuant à la trajectoire nationale de la PPE.

Pour ce faire nous avons investi de l’argent public dans des études et des travaux : [détail]

variante 1 (en attente ICPE et PC)

Or le gouvernement envisage d'entériner malgré l’avis défavorable du Conseil Supérieur de l’Energie, un arrêté transitoire révisant les conditions d’accès aux tarifs réglementés pour les prochains mois, ce qui reporte notre projet de [XX mois ], date à laquelle les tarifs réglementés du biométhane injectés ne seront plus accessibles aux projets de méthanisation des boues de station d’épuration urbaines d’après la proposition faite par la France à la Commission Européenne. Le texte prévoit alors un accès aux appels d’offres de la Commission de Régulation de l’Energie dont le mécanisme ne nous semble pas adapté à notre projet puisqu’il nous imposera d’engager de l’argent public sans garantie sur le prix d’achat du biométhane.

variante 2 (seuil > ou = 300 Nm3/h)

Or le gouvernement envisage d'entériner malgré l’avis défavorable du Conseil Supérieur de l’Energie, un arrêté transitoire révisant les conditions d’accès aux tarifs réglementés pour les prochains mois, rendant notre projet inéligible du jour au lendemain aux tarifs réglementés, sans attendre le retour de la Commission Européenne sur le projet pérenne. Nous vous trouvons avoir obligé d’attendre le prochain appel d’offres de la Commission de Régulation de l’Energie sans aucune visibilité sur le calendrier et dont le mécanisme ne nous semble pas adapté à notre projet puisqu’il nous imposera d’engager de l’argent public sans garantie sur le prix d’achat du biométhane.

version 3 (projet peu à moyennement avancé - impact post 2021)

Or nous apprenons que le gouvernement a soumis à la Commission européenne un projet d'arrêté qui exclut notre projet des tarifs réglementés du biométhane injecté et nous oblige à passer par un appel d’offres de la Commission de Régulation de l’Energie, dont le mécanisme ne nous semble pas adapté à notre projet puisqu’il nous impose d’engager de l’argent public sans garantie sur le prix d’achat du biométhane. Cela bouleverse complètement le montage juridique de notre projet et le met en péril : [donner des détails]

Ce projet d’arrêté tarif transitoire et le projet d'arrêté tarifaire prévu pour 2021 qui exclut les boues de stations d’épuration urbaines des tarifs réglementés mettent donc en péril notre projet de méthanisation et l’atteinte de nos objectifs de transition énergétique fixés dans nos PCAET.

De plus, nous ne comprenons pas ce choix de ne pas soutenir des projets vertueux sur le plan énergétique et environnemental, pérennes, car s’appuyant sur un gisement stable et maîtrisé, portés par des collectivités et bien acceptés socialement alors que dans le même temps votre gouvernement affiche clairement ses ambitions en terme de transition énergétique et d’emploi local.

C’est pourquoi nous demandons au Gouvernement de ne pas publier ce projet transitoire et d’ouvrir une concertation pour réintégrer les projets de méthanisation des boues d’épuration des collectivités dans la proposition tarifaire faite au niveau européen.

De notre côté, nous nous engageons à la plus grande transparence sur le contenu de notre projet et de son montage financier, dont le seul objectif de rentabilité est celui d’offrir aux usagers assainissement un service performant sur le plan environnemental et soutenable sur le plan financier.

Dans l’attente d’un retour de votre part, je vous prie d’agréer, Monsieur le Premier Ministre, l’expression de ma haute considération,

[Président collectivité]

Copie : Mme Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique